

Pourquoi la pédophilie dans l'Eglise catholique?

En 2017, une soixantaine d'affaires concernant des actes de pédophilie commis par des prêtres est entre les mains de la justice. D'ailleurs, dans le cadre d'une enquête interne, diligentée par la Conférence des évêques de France (CEF), les diocèses de France ont dû remettre à la justice toutes leurs données, qu'ils avaient l'habitude de garder pour eux. Mais les cas officiellement répertoriés ne formeraient que la partie émergée de l'iceberg : l'enquête menée par trois journalistes - Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière et Mathieu

Perisse, auteurs d'*Eglise, la mécanique du silence* (Lattès, 2017) - a ainsi révélé que, depuis 1960, au moins 32 prêtres pédophiles actuellement en vie et ayant fait 339 victimes ont été couverts par 25 évêques... Or, un livre décapant, *Le Sacré incestueux. Les prêtres pédophiles* (Desclée de Brouwer), paru récemment, vient compléter cette enquête d'une salutaire réflexion.

Il s'interroge sur les fondements de telles dérives au sein de l'institution religieuse, censée au contraire protéger les plus faibles. Avec le concours du prêtre Joseph Merlet et de la juriste Constance Lalo, le sociologue Olivier Bobineau évite l'explication par le prisme de la psychiatrie et du dérapage individuel, et s'appuie sur le statut sacré des prêtres. Rencontre avec Olivier Bobineau.

Le Sacré incestueux. Les prêtres pédophiles, d'Olivier Bobineau, Constance Lalo et Joseph Merlet, Desclée de Brouwer, 256 p., 18,80 €.

Devant la multiplication des affaires, l'invocation de dérives individuelles peut-elle encore suffire ? Le nombre de prêtres coupables couverts par leur hiérarchie ajoute encore au scandale. Dans une enquête édifiante, le sociologue Olivier Bobineau avance une théorie qui met en cause l'autorité sacrée induite par le choix du mot "père" pour désigner les représentants de l'Eglise.

Marianne : Existe-t-il une spécificité du passage à l'acte pédophile au sein de l'Eglise ?

Olivier Bobineau : Au sein de l'Eglise, le corps du prêtre représente le Christ. Il est à part, tenu pour sacré, et il est interdit de le toucher. Or, l'enfant, lui aussi, est devenu une figure intouchable et sacrée. D'une société patriarcale, nous sommes passés à une société centrée sur l'enfant, trésor chéri des modernes, qui bénéficie de protections juridiques nouvelles grâce à la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Dans ce contexte, quand un prêtre, un homme de Dieu, dont la légitimité vient d'en haut, touche à un enfant, incarnation du sens et de l'avenir dans la famille, dont la légitimité vient d'en bas, du processus démocratique, il y a un choc entre

deux figures sacrées. Mais il y a un deuxième élément qui est propre à l'environnement et à la culture ecclésiaux dans la tradition catholique romaine, c'est que, derrière le prêtre, on trouve la logique du *pater familias*...

Justement : à quel moment apparaît la figure du père ?

Dans les textes sacrés, Jésus dit : « Vous n'avez qu'un seul père, il est aux cieux. Sur Terre, vous êtes tous des frères. » Ce père-là, il est l'autorité qui crée, celui qui initie, fixe le cadre, transmet les valeurs et les règles. Et cette autorité morale, juridique, spirituelle, toute-puissante, est en haut, dans les cieux. Voilà pourquoi, sur Terre, vous n'appellerez personne père, suggère Jésus, parce que, si quiconque se dit père, il usurpe une position qui n'appartient



CHRONOLOGIE

24 JANVIER 2000 : l'évêque de Bayeux, Mgr Pierre Pican, est mis en examen pour « non-dénonciation de crime » dans l'affaire du prêtre René Bissey, accusé d'une douzaine de viols sur mineurs entre 1985 et 1996.

9 NOVEMBRE 2000 : à Lourdes, les évêques de France publient une déclaration commune pour condamner la pédophilie.

30 AVRIL 2001 : le pape Jean Paul II décrète que les délits les plus graves commis contre les mœurs doivent obligatoirement être signalés au Vatican.

6 AOÛT 2001 : perquisition à l'officialité de Lyon, chargée d'instruire des faits d'abus sexuels imputés à des religieux.

AVRIL 2002 : la Conférence des évêques de France publie la brochure *Lutter contre la pédophilie. Repères pour les éducateurs*, qui notifie que « la dénonciation s'impose ».

SEPTEMBRE 2006 : Mgr Albert-Marie de Monléon, évêque de Meaux, se porte partie civile dans un procès contre un prêtre de son diocèse.

19 MARS 2010 : Benoît XVI écrit aux catholiques d'Irlande pour qu'ils coopèrent « avec les autorités civiles » en cas d'abus sur les enfants.

12 AVRIL 2010 : la Congrégation pour la doctrine de la foi exige la dénonciation systématique des abus à la justice civile.

2 FÉVRIER 2015 : le pape François souligne qu'« il convient de faire le maximum pour éradiquer de l'Eglise le fléau des actes pédophiles ».

AVRIL 2016 : à la suite de l'affaire Barbarin, la CEF crée une cellule d'accueil et un site Internet dédiés aux victimes.

MARS 2017 : « Cash investigation » révèle que 25 évêques, dont le cardinal Barbarin, n'auraient pas dénoncé des faits de pédophilie.

qu'à Dieu. A l'origine, le catholicisme n'est pas une religion des pères, c'est une religion des frères. Or, il se trouve que le champ lexical de l'Eglise catholique romaine, s'inspirant de l'imaginaire et de la réalité du *pater familias* hérité des Latins, va se mettre à décliner la figure paternelle à tous les échelons de son institution. Chez les Romains, c'est le *pater* qui a l'autorité morale, sociale et juridique suprême. Il n'est d'ailleurs pas nécessairement le père biologique, mais celui qui a l'autorité supérieure. On va retrouver cette idée latine d'une autorité

paternelle redescendue sur Terre à tous les échelons de l'Eglise catholique. D'abord, le pape, bien sûr ; au-dessous, les clercs de l'Eglise, les théologiens et les premiers moines se feront appeler les « pères du désert » ; ceux qui se réunissent en concile se feront appeler les « pères conciliaires ». Il y aura ensuite les « pères de l'Eglise », les « pères de la foi ». Du côté de l'ordre régulier, dans les monastères, on va trouver « abbé », parfois « père abbé ». Or, je rappelle qu'« abbé » veut dire « papa » en araméen, la langue de Jésus. Quant aux prêtres, ils >

L'HÉRITAGE LATIN
Dans les textes sacrés, la position de père n'appartient qu'à Dieu. Or, l'Eglise catholique s'est inspiré du *pater familias* romain pour les titres de ses dignitaires. Ci-dessous, *Le Viatique* d'Alexis Douillard (1935-1995), musée Baron Martin.

se feront rapidement appeler « pères ». Quels que soient les échelons de l'Eglise, y compris dans les paroisses, c'est la figure paternelle qui s'est imposée, laquelle d'ailleurs a « des enfants ». Les fidèles sont couramment appelés par les prêtres « mon fils », « ma fille »...

Cette figure du pater familias faciliterait le passage à l'acte pédophile ?

De quoi parle-t-on ? De mineurs, avec une fragilité et un caractère influençable. Au sein de l'Eglise, l'enfant a en face de lui, et j'ajoute, au-dessus de lui, le représentant de Dieu sur Terre. Les prêtres pédophiles commettent ce que nous pouvons appeler un abus de pouvoir sacré. Dans le cadre de notre enquête, nous avons entendu des enfants victimes de ces prêtres qui évoquaient « un pacte avec Dieu », ou avec « le représentant de Jésus ». Il y a une asymétrie d'autorité, une asymétrie de pouvoir très spécifique. Qui explique que, lorsque l'enfant va dire à ses parents que « l'homme de Dieu », l'abbé, le père, « a abusé » de lui, ce discours n'est pas considéré comme crédible. Au cours de nos entretiens, nous nous sommes aperçus d'ailleurs que les enfants intègrent généralement que la paternité spirituelle et morale du prêtre se situe au plus haut niveau, ce qui ne les amène pas facilement à témoigner, à dénoncer les actes dont ils ont été les victimes.

En apportant un éclairage sociologique sur les affaires de pédophilie dans l'Eglise jusqu'à présent analysées par un prisme judiciaire et psychologique, vous vous attaquez de front aux bases mêmes de l'institution ecclésiale...

On ne l'« attaque » pas de front. Nous proposons simplement une grille de lecture de l'environnement ecclésial qui, parce qu'il repose sur un lexique qui naturalise chez les prêtres une autorité paternelle d'essence divine, explique en partie leur impunité...

Vous pointez justement deux éléments dans la responsabilité de l'Eglise : d'une part, une propension à culpabiliser et à décrédibiliser les victimes et, d'autre part, le fait que cette institution a eu pendant longtemps son propre cadre de sanctions, à l'écart de la justice civile des hommes.

Quand votre institution est totalement fondée sur cette « religion des pères », si ces derniers sont à un moment donné pris en défaut, la première réaction sera le déni. Car, précisément, les fidèles font confiance à ces « pères » dont l'autorité est d'essence christique. La conséquence en fut que, dans l'histoire de l'Eglise, tous les problèmes de mœurs, tous les procès dans ce domaine, jusqu'à la circulaire de 2011 de Benoît XVI sur la gestion des cas de pédophilie, ont été gérés en interne. La circulaire de 2011 est un véritable tournant. Entre 1089 - date de fondation de la curie - et 2011, pendant neuf cent

Dans le cadre de notre enquête, des enfants victimes de ces prêtres évoquaient "un pacte avec Dieu", ou avec "le représentant de Jésus".

vingt-deux ans, l'Eglise réglait ces problèmes loin de la société civile. Quel que soit le problème, on le réglait en famille, avec nos « pairs », nos « pères ». En ce sens, ce qu'a fait Benoît XVI en s'en remettant à la justice des Etats est très important, révolutionnaire.

Mais il y a un autre facteur qui a imposé de gérer ce problème en interne, de garder le secret, de disqualifier le témoignage des enfants : la peur du scandale, de donner une mauvaise image. C'est une peur très profonde dans l'Eglise

catholique et dans son histoire. Or, dans notre société contemporaine sécularisée, la question de l'image devient primordiale. Et, dans ce cadre, il est très difficile pour l'Eglise de remettre en cause le prêtre, le « père », car celui-là est responsable d'une certaine manière de la politique commerciale et du marketing de l'institution.

La pédophilie semble représenter à vos yeux un crime plus grave lorsqu'elle est commise par un prêtre que lorsqu'elle est commise par un séculier. Pourquoi ?

Dans l'Evangile de Marc, Jésus dit que celui par lequel arrive le scandale est celui qui remet en cause la foi du plus petit. Les plus petits sont ceux qui commencent dans la foi, mais ce sont aussi les enfants. Le scandale réside dans le fait de provoquer la perte de la foi par un acte. C'est ce que nous avons appelé le « sacré incestueux ». C'est même en un sens l'inceste de l'inceste. N'oublions pas que l'inceste est prohibé par toutes les civilisations, pour permettre précisément l'alliance entre clans, tribus, groupes sociaux différents ou opposés. Dans l'Eglise, le « père » est celui qui développe l'alliance avec Dieu, et qu'il entretient entre les hommes. Quand il commet un inceste, il commet un acte de désalliance entre les hommes, mais aussi avec le divin. Ils font aussi perdre la foi aux enfants.

Vous avez évoqué l'importance de l'image dans notre société contemporaine. Comment expliquez-vous que l'Eglise ait mis autant de temps à réagir aux scandales de pédophilie ?

Une institution est d'abord un dispositif de règles, de procédures, qui a pour objectif de reproduire et diffuser un message de manière durable dans le temps. Le propre de toute institution, c'est donc la recherche de la stabilité. L'Eglise catholique est un système. Un milliard cent vingt millions de personnes disséminés dans tous les pays du monde. C'est

LES PÊCHES CÉRICIAUX



LA GOURMANDISE

caricature / rempp

IMPUNITÉ

"Dans l'histoire de l'Eglise, tous les problèmes de mœurs, tous les procès dans ce domaine, jusqu'à la circulaire de 2011 de Benoît XVI sur la gestion des cas de pédophilie ont été gérés en interne." Ici, couverture du journal satirique *les Corbeaux* (1908).

sont les effets de cette prise de parole au sein de l'institution ?

C'est trop tôt pour le dire. Parole libérée, la première association en France issue de la société civile, qui recueille des signalements de pédophile, a un an d'existence. Pas trente ans d'existence, comme d'autres associations de ce type qui se sont créées aux Etats-Unis. Mais, vous avez raison, la nouveauté est bien cette mobilisation des catholiques eux-mêmes. Car ce qui est en cause – ils le reconnaissent pour certains d'entre eux –, ce n'est pas la foi, c'est l'institution. Cette remise en question de l'institution par les croyants est une révolution, mais des cas de conscience se posent chez de nombreux catholiques. On a pu le constater en interrogeant beaucoup d'entre eux que pour certains, notamment les dirigeants, toucher à l'institution revient à toucher à Jésus, au représentant de Dieu sur Terre... Je rappelle souvent à ce propos une phrase d'Yves Congar, cardinal, théologien, grand spécialiste de l'histoire de l'Eglise. Dans ses Mémoires, il écrit : « *Qui obéit à Dieu obéit à l'Eglise et donc au pape.* » Et il ajoute : « *Et réciproquement* »...

Au terme de votre travail, quelles sont vos préconisations ?

Il faut créer un ministère des victimes dont la fonction première serait d'abord d'écouter les victimes. Parce que tous les évêques n'écourent pas... Il ne faut plus tarder à reconnaître les faits. Surtout, il faut que ce ministère se constitue partie civile auprès des victimes. Par ailleurs, il faudrait mettre aussi en place un ministère des prêtres pédophiles, pour éviter de les jeter dans la nature, de les oublier à travers différentes formes de placardisation ou d'exfiltration à l'étranger ; ce qui peut être le cas actuellement. Enfin : il faut laisser tomber le lexique paternel, tout ce registre du *pater familias* qui est à la cause du mal et du scandale... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC ENDEWELD

la seule institution qui est multi-millénaire. Pour perdurer dans le temps, il a fallu qu'elle se stabilise face à tous les changements. Certes, elle s'adapte, mais elle veille surtout à ce qu'il y ait en interne des messages clairs, un cadre, pour faire face à toutes les épreuves. La curie romaine a géré durant neuf cent vingt-deux ans tous les problèmes juridiques, politiques et financiers. Une telle institution ne peut changer en deux, trois ou quatre ans... La révolution juridique de Benoît XVI a mis quinze ans à émerger. François l'a depuis confirmée. Il a d'ailleurs créé une commission sur le sujet et dit que c'était un manque de diligence si les évêques ne dénonçaient pas les actes pédophiles.

Au regard de l'histoire de l'Eglise, c'est une véritable révolution du discours, mais, dans les pratiques, où en est-on ?

Changer les pratiques demande du temps. Parmi les évêques, il y

La nouveauté, c'est bien cette mobilisation des catholiques eux-mêmes. Car ce qui est en cause, ce n'est pas la foi, c'est l'institution.

a effectivement des divergences. Même si Benoît XVI a révolutionné l'institution par rapport à la question de la pédophilie des prêtres, même si le pape François a continué de soutenir son orientation, cela n'est pas toujours concluant dans les faits. Perdure encore la peur de casser l'image de l'Eglise.

Un grand changement a eu lieu : ce sont souvent des catholiques eux-mêmes qui tirent la sonnette d'alarme, y compris en utilisant les médias. Quels